

Evènement organisé par :



En partenariat avec :



Avec les témoignages de :



COMPTE RENDU – ATELIER D'ÉCHANGES :

Rencontre Pays Togo

En présentiel à Niort le 14 décembre 2022



Contexte

Depuis la mise en place de la loi Oudin (1% Eau) en 2005, [l'Agence de l'eau Loire Bretagne](#) attribue des aides financières aux collectivités territoriales et associations qui mènent des projets d'accès à l'eau et l'assainissement dans le cadre de la coopération décentralisée et non gouvernementale. L'Agence de l'eau Loire Bretagne cofinance notamment des projets d'**associations et de collectivités territoriales intervenant au Togo** et où nous retrouvons une **forte dynamique dans le bassin de vie des Deux-Sèvres**.

Sur son territoire, afin d'appuyer ces porteurs de projets, un partenariat a été mis en place avec [le Programme Solidarité Eau](#) (pS-Eau) et le Réseau Régional Multi-Acteurs [SO Coopération](#). Dans ce cadre, de nombreux événements sont proposés pour renforcer les capacités des acteurs et les appuyer dans la mise en œuvre de leurs projets.

Cette rencontre en présentielle, après l'organisation de 2 webinaires depuis 2020 pour cause d'épidémie de Covid 19, avait pour but d'aborder **le processus de décentralisation toujours en cours au Togo**, ainsi que de rappeler le **cadre d'intervention sectoriel** dans ce pays.

Afin d'enrichir cette rencontre des acteurs du territoire ont accepté de venir témoigner :

- Mme Odile Thellier, vice-présidente du Comité de Jumelage Lezay/Dany-Elavayon et M. Christian Medeau, directeur du Syndicat d'eau de Lezay ;
- Mme Christine Nouzille, présidente de Coulon Association de Jumelage et de Coopération avec Anié (CAJCA).

Programme, supports de présentation et synthèse des échanges de l'atelier

Programme :

Horaires	Contenu	Intervenants
9h30- 10h	Accueil et mots d'introductions	Rose-Marie Nieto - Éluë à la ville de Niort Viviane Ugolini- Administratrice de SO Coopération Hervé Gilliard – Agence de l'Eau Loire Bretagne
10h-10h15	Présentation partenariat et cadrage de la journée	Jérémy Guérin -pS-Eau Marion Leriche-SO Coopération
10h15-11h30	Contexte décentralisation et politique sectorielle et échanges	Philippe-Mouton – pS-Eau
11h30-12h30	Panel d'acteurs : témoignage de retours de mission au Togo	Christine Nouzille - CAJCA Odile Thellier - CJ Lezay/Dany-Elavayon Christian Medeau - Syndicat d'eau de Lezay
12h30-13h	1% solidaires : présentation et ouverture sur les projets intégrant l'accès à l'énergie et la gestion des déchets - fiche projet Togo projets mixtes	Marion Leriche – SO Coopération
13h-14h	Buffet déjeunatoire	

Supports de présentation :

Vous trouverez le support de présentation de SO Coopération et du pS-Eau en [cliquant ici](#).

Synthèse des échanges :

Association Hydraulique Sans Frontières (HSF)

Est-ce que le Togo prend le chemin du Bénin voisin et du Sénégal en matière de réforme institutionnelle du secteur de l'eau, avec la mise en affermage (délégation de service public) de tous les ouvrages d'AEP attribués à des consortiums d'entreprises internationales ?

Philippe MOUTON (pS-Eau) : Une étude sur la DSP (délégation de service public), commanditée par la SP-Eau (Société de Patrimoine Eau), est en cours de finalisation au Togo, pour étudier différents schémas possibles concernant la gestion et l'exploitation des réseaux d'eau potable et quelle péréquation instaurer avec les autres ouvrages hydrauliques simples (forages équipés de PMH et Postes d'eau autonomes). Ses conclusions, et surtout les recommandations qui en seront issues, serviront d'outils d'aide à la décision pour le Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise (MEHV) et l'Etat togolais. Il est donc trop tôt pour apporter une réponse claire mais il semble que le Togo souhaite pouvoir tester plusieurs schémas de DSP possibles selon les contextes et milieux, plutôt que de généraliser d'emblée un modèle unique de DSP sur l'ensemble du territoire. Un projet pilote de coopération décentralisée portant sur la DSP avec 2 communes togolaises (Avé 2 et Zio 2) est actuellement à l'œuvre, porté conjointement par l'ONG française Experts Solidaires et l'ONG togolaise PADIE sur cofinancement du SEDIF et de l'agence de l'eau Seine Normandie. Le MEHV suit de très près cette expérience pilote.

Association Niortaise de Jumelage ou Coopération avec Atakpamé (ANJCA)

Comment articuler des projets d'accès à l'eau portés par des comités de jumelage comme le nôtre (en 2008 et 2018) quand on découvre sur place des difficultés de gestion de points d'eau construits antérieurement ?

Philippe MOUTON (pS-Eau) : Il faut d'abord identifier si les points d'eau sont implantés en milieu urbain ou rural, car les acteurs responsabilisés sur la gestion diffèrent, comme on l'a vu dans la présentation précédente. En milieu urbain, c'est la Togolaise des Eau (TdE) qui exploite et gère les réseaux d'eau potable. Il faut donc se rapprocher de cette entreprise publique pour mettre à plat les éventuels problèmes de gestion. Il peut arriver aussi, mais c'est très rare aujourd'hui, que ce soit la mairie l'interlocuteur le plus pertinent si le problème de gestion porte sur des borne-fontaine (BF) rattachées au réseau de la TdE. En effet, la Loi de décentralisation autorise les mairies à encadrer la gestion de ces BF, souvent en déléguant la gestion à des comités de quartier, qui eux-mêmes peuvent signer un contrat de DSP avec un opérateur privé (inexistant à notre connaissance aujourd'hui au Togo).

En milieu rural aujourd'hui, ce sont les AUSEPA (association communautaire) qui gèrent les points d'eau et les petits réseaux AEP, en tant que maître d'ouvrage délégué. Les AUSEPA sont donc les interlocuteurs légitimes pour discuter d'éventuels problèmes de gestion, en y associant autant

que possible les services de l'Etat qui leur ont délégué cette compétence (direction régionale de l'eau, MEHV).

Il faut donc bien identifier en amont dans quel milieu sont implantés les ouvrages d'accès à l'eau qui posent problème et le mécanisme de délégation de gestion qui prévaut, pour se rapprocher des acteurs légitimes qui ont la responsabilité de leur gestion.

Alain DELFOUR (HSF) : Il est important d'intégrer en amont du projet des enquêtes sociales et économiques pour déterminer le bon niveau de service à offrir à la population (tel type d'ouvrage impliquant tel complexité de maintenance) et savoir si la population sera prête à payer ce service et à quelle hauteur. Malgré la nécessité de procéder à ces études préalables, il faut quand même garder à l'esprit que les communautés au Togo recourent très souvent aux sources d'eau alternatives (eaux de surface, eau de pluie) qui sont plutôt abondantes, donc cela constitue un frein au paiement du service d'accès à l'eau par la population, même si les résultats de l'enquête initiale affirmaient le contraire...

Association pour l'amitié des cantons Secondigny Elavagnon (ACSE)

L'association travaille avec la TdE à Elavagnon (Est Mono) où la ressource en eau est abondante. Il existe un projet d'extension du réseau de la TdE et l'ACSE a été sollicitée pour rénover une dizaine de forages dont certains ne sont plus fonctionnels depuis les années 80. Est-ce que c'est le rôle de la TdE de rénover ces forages en milieu rural ?

Philippe MOUTON (pS-Eau) : Non, la rénovation de ces forages en milieu rural incombe au MEHV, représenté par les Directions Régionales de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise (DREHV). La TdE n'intervient qu'en milieu urbain et semi-urbain pour l'exploitation des réseaux d'eau potable. Elle peut investir dans l'extension et/ou la densification de réseaux AEP, ou encore le renforcement de stations de pompage, mais uniquement pour les réseaux qu'elle exploite, même si ce rôle d'investissement est normalement plutôt dévolu à la SP-Eau. Même si le jeune chef d'agence de la TdE est dynamique et qu'il veut entreprendre plein de choses comme vous le mentionnez, il faut respecter le cadre institutionnel et sectoriel qui prévaut au Togo !

Association Hydraulique Sans Frontières (HSF)

Quelle est la position du pS-Eau sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au Togo ?

Philippe MOUTON (pS-Eau) : Un gros travail a été réalisé en partenariat étroit avec l'OiEau et la Direction des Ressources en Eau (DRE) du MEHV sur le bassin du fleuve Mono dans sa portion togolaise, qui couvre 38% du territoire. Un état des lieux et un diagnostic des ressources en eau et de leurs différents usages, des problématiques qui se posent et des enjeux prioritaires qui en ressortent, a pu être réalisé à partir des données collectées au sein de la DRE et de plusieurs autres ministères qui sont partie liée avec la gestion de l'eau. Ce rapport-diagnostic passe en revue des thématiques comme l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement des eaux usées, la disponibilité et la qualité des ressources en eau, les pressions anthropiques sur les milieux et les écosystèmes, les inondations, etc... C'est un document de 187 pages qui regroupe aussi un important corpus de cartes (35). C'est la première partie (état des lieux) du SDAGE (Schéma

d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Mono au Togo, qu'il reste aujourd'hui à finaliser (plan d'actions à mettre en œuvre au regard des enjeux identifiés).

Ce document ne demande qu'à être exploité et utilisé par tous les acteurs qui s'intéressent à la gestion de l'eau sur le bassin du Mono au Togo, mais comme le produit de ce travail revient à la DRE du Ministère de l'Eau du Togo, il est d'usage de faire une demande en bonne et due forme pour sa mise à disposition, qui ne devrait pas poser de problème.

A votre niveau, en tant que comité de jumelage, association ou collectivité, vous pouvez travailler sur des problématiques précises qui se dégagent à l'échelle d'un sous bassin du Mono (accès à l'eau, gestion des conflits d'usage sur la ressource (domestique, agricole...), protection/préservation des ressources en eau via des aménagements en assainissement (eaux usées, eau pluviale) ...

Comment résoudre de potentiels conflits de pouvoir et d'administration du territoire entre les nouveaux maires élus à la suite des élections municipales de 2019 et les chefs de village ?

Philippe MOUTON (pS-Eau) : Une question ardue... Ce problème relève de conflits qui ne manquent pas entre autorité administrative et autorité coutumière. Même si la Loi confère certaines prérogatives aux maires, qui pourraient d'ailleurs en référer aux Préfets, en réalité, la chefferie peut continuer faire obstacle sur la base de jeux de pouvoir et d'influence ancrés et persistants.

Avant tout démarrage de projet, il est donc primordial de prendre le temps de consulter et de recueillir l'avis de toutes les instances légitimes et représentatives des communautés. Cela repose sur un diagnostic préalable des acteurs en présence et des enjeux de pouvoir locaux, qui permettront de désamorcer de potentiels conflits. Il faut associer à ce diagnostic participatif vos partenaires togolais qui détiennent les clés de lecture pour analyser certaines situations et certains enjeux.

Dans cet ordre d'idées, l'association 2A2D souligne le fait qu'il faut s'appuyer et faire confiance aux associations locales proches du terrain et des communautés, dès en amont de l'écriture d'un projet.

Association Amitiés Bressuire Kpalimé (ABK)

L'ABK met en avant leur travail collaboratif depuis 2020 avec l'association Experts-Solidaires sur deux projets : un premier qui portait sur l'extension du réseau de la TdE en centre-ville en période COVID pour faciliter l'accès à l'eau dans certains quartiers, et le second, en cours de mise en œuvre, qui porte sur la remise à plat du modèle de gestion des BF dans plusieurs quartiers et l'implication de la mairie pour encadrer cette gestion déléguée des BF aux comités de quartier.

Cette collaboration a permis à l'ABK de gagner en expertise pour solliciter des subventions beaucoup plus importantes et donc pour réaliser des projets de plus grande envergure. Mais cette échelle de projet n'est plus vraiment à la hauteur des possibilités de mise en œuvre et de suivi sur place de leur partenaire local, l'Association pour le développement du jumelage Kpalimé-Bressuire (ADJKB). Cependant, il est nécessaire de ne pas écarter ce partenaire historique, mais plutôt de reconsidérer les actions qui peuvent lui être confiées en regard des compétences disponibles et/ou de l'accompagner pour renforcer ses capacités internes.

Association Terre d'Echanges

L'association apporte son témoignage sur la responsabilité inhérente à certaines pratiques d'ONG et d'organisations internationales qui conduisent à des dérives dans les villages. En effet, certains acteurs de coopération participent à des programmes qui réalisent des forages, sans concertation aucune avec les associations et comités de jumelage qui sont des partenaires de longue date de ces villages, et sans se préoccuper des résultats des études hydrogéologique et géophysiques. Ce qui conduit trop souvent à des forages mal conçus, qui tarissent rapidement. Il y a un manque de coordination des actions dans le secteur qui relève normalement de la responsabilité des autorités togolaises.

Le lancement de la plateforme des acteurs de l'eau et de l'assainissement au Togo début 2023, sous l'impulsion du pS-Eau avec comme partenaire local le Conseil de concertation pour l'eau et l'assainissement de base au Togo (CCEABT), devrait permettre en partie de répondre à ce manque de coordination du secteur, et à mieux fédérer les acteurs et harmoniser les actions sur le terrain.

Association Hydraulique sans frontières (HSF)

Est-ce que l'agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) accepte de financer des projets qui ne concernent que des études ?

Hervé GILLIARD (AELB) : Non, car financer des études uniquement sur l'état de vulnérabilité des nappes, par exemple, coûte beaucoup trop cher. L'AELB ne finance que des études préalables si cela débouche sur un projet de réalisation d'infrastructures par la suite. Il est vrai que l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) accorde des subventions pour des études plus facilement, mais les 6 agences de l'eau en France n'observent pas exactement les mêmes modalités de financement.

Association ARBRES

Quels sont les types de sanitaires qui sont davantage préconisés au Togo ?

Philippe MOUTON (pS-Eau) : Dans la mesure où les ménages choisissent, financent et entretiennent leur équipement individuel, il n'y a pas de restriction en matière d'option technologique. Ensuite, il faut adapter le type d'équipement sanitaire en fonction du contexte. Une nappe affleurante obligera à réaliser des fosses étanches par exemple. Si les matières fécales sont récupérées et transformées en engrais, des latrines ventilées à fosses alternées ou des latrines ECOSAN seront recommandées. Il faut aussi tenir compte de l'acceptation sociale des latrines proposées : des latrines ECOSAN à séparation des urines et fèces sont déconseillées dans des communautés qui pratiquent le nettoyage anal avec de l'eau, ou si l'utilisation des matières fécales recyclées en engrais est taboue.

Bref, différents critères d'ordre technique, sociologique, économique sont à étudier de manière participative avec les usagers et les ménages pour déterminer le type d'équipement sanitaire le plus adapté aux besoins et aux contraintes du milieu.

Liste des participants : (37 pers.)

Nom	Prénom	Fonction	Structure
AMÉDOMÉ	Brigitte	Présidente	Tassi Djatougbe Fab
ARNAULD	Daniel	Comptable	CAJCA
BAKAÏ	Marie-France	Enseignant-Chercheur	Université de Kara
BERNARD	Patrick	Directeur et cofondateur	C.I.E.LO - Coopération Internationale pour les Equilibres
BERNIFAR	Thuliffe		
CASIER	Lévy	Enseignant ESF Polaris Formation	Polaris Formation
CLEMENT BODJOK	Namka	Coordinatrice fondatrice	2A2D
DELFOUR	Alain	Responsable délégation sud-ouest, vice président Hydraulique sans Frontières	Hydraulique sans frontières sud ouest
FERILLOT	Michel	Secrétaire adjoint	2A2D
FRIEDMANN	Alexis	Responsable de Zone	Vergnet Hydro
FOUTEN	Eric	Tésorier	Amitié Bressuire Kpalimé
GATINEAU	Nicole	Secrétaire	CAJCA
GENDRY	Alain	TRESORIER	ACAMO
GILLIARD	Hervé	Chef de projet Relations Internationales	Agence de l'eau Loire Bretagne (en dictanciel)
GUERIN	Jérémy	Chargé de mission	pS-Eau
KERBRAT	Patricia	Co-Présidente d'une association de coopération	AJAME
LAURENT	Patrick	Président	ARBRES
MARTIN	François Xavier	Sympatisant	TOGO GLEI
MARTIN	Nicole	Sympatisant	TOGO GLEI
MEDEAU	Christian	Directeur	Syndicat d'eau de Lezay
METAIS	Bernard	Président	ACAMO
MILON	Georges	Retraité	Association jumelage Prahecq/Gléi
MIOT	JF	Co-Président	Ajamé
MOUTON	Philippe	Responsable antenne Lyon du pS-Eau	pS-Eau
NEDELEC	Yves	secrétaire jumelage Thénézay section Togo	Comité de jumelage Thénézay
NICOLLE	Mauricette	Présidente	Mauricette NICOLLE
NOUZILLE	Christine	Présidente	CAJCA
OUVRARD	Bruno	Elu Associatif	Association Jumelage Prahecq Gleï (AJPG)
PASSIN	Jean-Luc	Vice président	ACAMO
PILLOT	Jean	Délégué	SMEG
POUBLANC	Marylène	Présidente	Jumelage Bressuire Kpalimé
ROUSSEAU	Jean claude	Bénévole chef de projet	Hydraulique sans frontieres
SOGLO	Claude	Président d'association	AS Oisou France
THEBAULT	Denise	Membre	Association jumelage Prahecq Gléï
THELLIER	Odile	Présidente	Jumelage de Lezay
UGOLINI	Viviane	Presidente	Association de Jumelage Prahecq Gleï
VIGIER	Charles	Président adjoint	APVTOGO

Contacts

pS-Eau : *Jérémy Guérin* (jeremy.guerin@pseau.org) → Nouvelle Aquitaine

pS-Eau : *Philippe Mouton - Référent Togo* (mouton@pseau.org) → Antenne de Lyon

SO Coopération : *Magali Noguès* (direction@socooperation.org)